

## **Accord sectoriel dans le secteur bancaire - CP 310**

Cela n'a pas été une mince affaire, mais il y a enfin aussi un nouvel accord sectoriel pour les banques, contenant des dispositions sur le pouvoir d'achat, la formation, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les emplois de fin de carrière, etc.

Les employeurs des banques se sont une nouvelle fois montrés têtus lorsqu'il s'est agi de modaliser le pouvoir d'achat de leurs travailleurs. Ce n'est pas nouveau. Ils évoquent systématiquement les défis de la numérisation, le faible taux d'intérêt et donc la nécessité de veiller à leur rentabilité.

Les employeurs peuvent pourtant être fiers de leurs milliers de travailleurs, qui, pendant toute la crise du Covid et souvent dans des circonstances très difficiles, ont continué à faire un lourd travail et ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour aider la clientèle. Cela a entraîné de très bons résultats dans les différentes banques.

Pourtant, ces bons résultats ne se traduisent pas en une augmentation sérieuse du pouvoir d'achat que les employeurs veulent donner à leurs travailleurs au niveau sectoriel. Dommage ! En tant que syndicats, il s'agit pour nous d'une nouvelle occasion manquée.

Nous nous efforcerons donc de conclure de meilleurs accords dans les entreprises (c'est déjà le cas dans nombre d'entre elles).

**Que signifie cet accord pour vous ?**

### **POUVOIR D'ACHAT**

Après des discussions difficiles, l'accord suivant a été conclu :

- Augmentation des barèmes sectoriels à hauteur de 0,4% pour les employés cat. 1 et 2.
- Octroi d'une prime nette non récurrente de minimum 250 EUR (au prorata selon le taux d'occupation).

### **EMPLOIS DE FIN DE CARRIÈRE**

Compte tenu de la transformation très rapide du secteur et des nombreuses fonctions qui disparaissent dans le processus, de la pression croissante en termes de performance sur le personnel et de la charge de travail et du stress qui en résultent, de nombreux travailleurs recherchent des emplois de fin de carrière pour rendre supportable la dernière ligne droite de leur carrière.

Grâce à l'accord sectoriel, les travailleurs âgés d'au moins 55 ans avec une carrière de 35 ans peuvent accéder à un emploi de fin de carrière à 80% ou 50% avec allocation de l'ONEm, ceci avec effet immédiat et au plus tard le 30/06/2023.

## **FORMATION**

Le nombre minimum de jours de formation pour tous les travailleurs des banques a été porté à une moyenne de 5 jours par an. Malgré notre insistance, nous n'avons pas réussi à accorder ce droit à chaque individu. Il est calculé collectivement sur la base du nombre d'ETP occupés dans chaque banque.

Au niveau du secteur, il y aura à nouveau une offre de formation par le biais d'Elan+. De nouvelles formations, par exemple sur le travail hybride, seront ajoutées.

## **DISPOSITIONS SECTORIELLES SUR LA DÉCONNEXION, LE TÉLÉTRAVAIL ET L'UTILISATION DES CANAUX DE COMMUNICATION NUMÉRIQUES**

Nous avons voulu des accords sectoriels sur les thèmes ci-dessus afin qu'il existe un cadre minimum dans toutes les banques sur :

- le télétravail : qui, combien de jours, quelle indemnité et quel équipement...
- la déconnexion : le travail se faisant de plus en plus à domicile, le droit à la non-disponibilité est de plus en plus important. Les périodes de repos doivent être respectées afin de pouvoir garantir la séparation entre vie professionnelle et vie privée.
- les canaux de communication numériques : quels moyens de communication les syndicats peuvent-ils utiliser dans l'entreprise pour s'adresser au personnel ? Un sujet qui a pris de l'importance maintenant que de plus en plus de collaborateurs travaillent à domicile.

L'accord sectoriel encourage la conclusion d'accords, mais cela ne se fait pas au niveau du secteur. Les employeurs renvoient à cet égard à la concertation sociale dans chaque banque.

Toutefois, sur l'insistance des syndicats, un groupe de travail sera mis en place au niveau sectoriel pour approfondir cette question. Cela devrait aboutir à des directives sectorielles concrètes et à une liste de bonnes pratiques au niveau du secteur d'ici la fin de 2022.